

Table des matieres du dix- neuvieme volume

Algonquin, Le nom de la France en . . .	91, 252
Archives en Russie, Nos	334
Baillairgé, Jean	307
Beaumont, Saint-Etienne de	210, 225, 257, 289
Belle-Rivière, La campagne de la . . .	182, 193
Bibaud, Les ouvrages publiés par Michel . . .	350
Biographies canadiennes	286, 301, 371
Bulletin bibliographique	247
Chicoutimi, la reine du Nord	360
" Journaux publiés à	369
Campeau, La famille	76
Cohade, Guillaume-Ignace	287
Châte-à-Blondeau, La	152
Dailleboust, Le gouverneur	9
De Quen, Le Père Jean	256
Détroit et Lamothe-Cadillac, La fondation de	129
" Les meurtres du	124
" sous l'ancien régime, La mission de	342
Duchesnay, L'honorable Henri-Elzéar . . .	23
Durantaye, Morel de la	266
Falaise, Louis de Gannes de	343
Faribault, Alexandre	108
" Barthélemi	3b, 9b
" Charles-Tancrède	73
" François-Narcisse	68
" Georges-Barthelemi	106
" Georges-H.	109

Faribault, Jacques-Eugène	72
“ Jean-Baptiste	97
“ Jean-Marie	7b
“ Joseph-Edouard	19b
“ L'hon. Joseph-Edouard.	65b
“ Joseph-Norbert	69
“ Louis-Olivier	18b
“ Marie-Josephite	7b
“ Narcisse-Olivier	18b
“ William-Richard	111
Flotte de 1793, La	30b
Franchère, Thimothé	69
✓ Gazelle, Trois lettres inédites de l'abbé. 321, 353	
✓ Haldimand, Le général	4
Hamel, Mgr Thomas-Etienne	256
“ Théophile	17b, 89
Houel, La famille	240
Huot, Feu Pierre-Gabriel	351
Jetté, Sir Louis-Amable	69
Joliet, Antoine	6b
“ Barthélemi	7b
“ Signatures du contrat de mariage de	34
Joliette, Journaux publiés à	320
Jones, David-Thomas-Allen	306
✓ Kent-House, Le	3
Lachine, le nom de.	252, 375
Lamothe-Cadillac et la fondation du Dé- troit	129
Lévis, Les prêtres nés à N.-D. de Lé- vis	25, 20b
✓ Lotbinière, René-Louis Chartier de	11
Lymburner, Mathew	6

✓ Mabane Le juge	17
Maguire, Ouvrages publiés par l'abbé	285
Marguilliers de N.-D. de Montréal	276
Martineau dit Saint-Onge, Pierre	126
Médecin sous l'ancien régime, La profession de	339
Naufrage dans le Saint-Laurent, Un	253
Nicolas	301
Petite chose	319
Peupliers du Canada	318
✓ Pilotage sur le Saint-Laurent, Le	113
Prêtres nés à N. D. de Lévis	25, 20b
Puisaye, Joseph-Geneviève de	23b
✓ Québec, Les fortifications de	308
" Les majors de	351
" Notes sur le nom	161
Questions	251
Ramezay, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de	13
Rasily, Le commandeur de	345
Rochemonteix, Une opinion du Père de	245
Roy, Les ouvrages publiés par J.-Edmond	156
Russie, Nos archives en	334
SAGUENAY EN 1851, L'ouvrage DE	251
Saint-Laurent, Mme de	19
" " Un naufrage dans le	253
Saint-Ours, Chs-Auguste d'Eschaillons de	68
" -Pé, Jean-Baptiste de	302
Souvenir du passé	24
Sur la ville, Michel Le Courtois de	286
Têtu, Vital	371
Vœux religieux, Les	93

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX LEVIS-DECEMBRE 1913 No. 12

Trois lettres inédites de l'abbé Gazelle

(SUITE ET FIN)

Londres, 19 juillet 1798,
Clipstone Street, No. 25,
Fitzroy Square.

Monsieur,

Voilà encore un vaisseau qui va partir, et par conséquent voici encore une lettre de remerciements que je vous dois, quoique je pense que vous aurez reçu celles de x bre, janvier et mars. Quand il s'agit de reconnaissance on ne doit pas craindre de se répéter, quand même la générosité qui vous a porté à m'obliger vous porterait aussi à désapprouver mes répétitions. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer, ce serait un de mes plus sensibles plaisirs de vous revoir si la Providence me reconduisait en Canada, et si elle m'y déterminait par des circonstances et des raisons qui pourraient avoir lieu mais dont je n'entrevois aucune pour le présent. La confiance en elle est une de ces vertus chrétiennes que nous sommes maintenant

plus que jamais dans le cas de pratiquer. Quoique tout paraisse perdu pour longtemps dans le reste de l'Europe, la crainte de manquer du nécessaire (même sans voir d'avance les moyens de se le procurer) ne m'a pas encore paru, dès le commencement des grands malheurs, un des premiers sujets de tristesse. Je suis et tandis que j'aurai la santé je serai toujours dans la même disposition dont je vous ai fait part, en vous disant que si j'étais sûr que ma présence en Canada fut utile pour votre salut de l'âme je ne balancerais pas un instant quand même je devrais être confondu avec les matelots, faire le plus désagréable voyage, et aussitôt la bonne œuvre faite, être condamné à ne voir aucun autre de mes amis (ce qui serait bien d'être) et à recommencer un voyage encore plus désagréable pour retourner en Europe. Mais vous avez près de vous des MM. qui méritent votre confiance autant que moi. Il est temps de vous adresser au plus tôt à quelqu'un d'eux ; il ne faut pas différer. On ne sait ce qui peut arriver. Notre ami M. Germain, plein de force et de santé, l'un des plus estimables hommes que j'aie connu, qui mérite les regrets de tout le monde et en particulier les vôtres, les miens et ceux de tous ses amis, dont la mort est un de ces accidents que je regarde comme une grande perte pour le pays. Quelque chose au dedans de vous ne vous dit-il pas, qu'il vaut bien mieux pour lui avoir vécu et être mort plein de religion et de vertus chrétiennes, que s'il eut vécu et fut mort sans religion ? Excusez, monsieur et bon ami, la liberté que je prends de vous marquer toujours quelque chose qui peut ne pas vous être agréable. Mais vous savez que j'ai un tant soit peu de prédica-

manie et je ne peux prêcher que ce que je pense. J'aime à m'ouvrir avec mes amis et je ne peux parler que selon mes vrais sentiments. Il faut à ce sujet que je vous fasse part d'une anecdote arrivée il y a 3 ou 4 mois à Anvers et dont les détails ont été envoyés ici par un homme respectable et véridique qui demeure dans une des villes d'Allemagne les plus voisines. Un jacobin commissaire de l'Assemblée Nationale à Anvers était sur le point d'avoir un enfant. Je désirerais que mon enfant fut baptisé, lui dit sa femme. Je le veux bien, dit le mari. Mais, ajoute la femme, je voudrais qu'il le fut par le curé non jureur de Saint-Jacques (l'un des plus respectables curés de la ville) si on peut le déterrer. J'y consens, répond le mari. On fait chercher et communiquer la proposition au curé caché qui se présente et dit : M. le commissaire, est-ce pour avoir une raison de plus de me faire guillotiner ? Non, je vous assure, répond le Jacobin, c'est pour baptiser mon enfant, cela fera plaisir à ma femme et à moi aussi. L'enfant baptisé, le curé se retire. Peu de temps après le Jacobin tombe malade et désespéré des médecins. Le curé de Saint-Jacques lui fait une visite et lui dit : Vous m'avez prouvé en faisant baptiser votre enfant que vous n'aviez pas perdu tout sentiment de religion. Je viens vous en offrir les secours. Le malade répond : Ne m'en parlez pas, s'il y a un Dieu il ne peut me pardonner ; vous connaissez les horreurs dont je suis coupable. Mais savez-vous que je suis prêtre ? Le curé lui inspire des sentiments de confiance en Dieu et lui propose avant tout de déclarer à sa femme qu'étant prêtre, il n'a pu légitimement se marier, ni vivre avec elle. La femme répond

qu'elle consent à se séparer d'autant plus volontiers que depuis son mariage elle avait été accusée de certains troubles secrets dont il lui paraissait qu'elle se voyait délivrée dans le moment. Le malade se reconcilie avec Dieu, contre toute espérance revient en santé et dit au curé : Je vais repartir pour Paris, remettre ma commission, m'y cacher et me disposer au martyre que je m'estimerai heureux de souffrir en expiation de mes crimes. Ce trait me fait naître la pensée suivante. Mon ami M. B. est bien moins éloigné du vrai chemin que ce Jacobin qui s'est converti. Oh que je passerais la mer bien vite si je savais être pour lui un curé de Saint-Jacques. J'espère toujours que si Dieu ne me juge pas digne d'être ce curé de Saint-Jacques, les prières de la petite sainte, morte il y a 2 ans et 7 mois, lui en feront trouver un autre, et au plus tôt ; car cette vilaine mort est si traîtresse qu'elle ne crie pas toujours : gare.

Pour passer à quelque chose de moins sérieux, parlons des nouvelles. En France, la persécution plus horrible et générale que jamais. Les visites domiciliaires ordonnées et continuées tout le mois actuel, les lois les plus atroces remises en vigueur et confirmées. Tout émigré rentré et prêtre non jureur condamné et exécuté à mort. Chiens dressés à flairer et chercher dans les maisons ceux qui y seraient cachés. L'imprenable Malte prise sans coup férir—il n'a qu'à en prendre possession—par Buonaparte avec 12 vaisseaux de ligne et plus de 40,000 hommes. L'amiral Nelson avec 13 vaisseaux de ligne l'a manqué d'un jour. La place, à en croire les papiers français, a été livrée par Lampesch, grand-maître depuis un an, Allemand, moyen-

nant la promesse d'une pension de 300,000 livres et la qualité de prince d'Allemagne. Les flottes et armées de Buonaparte paraissent destinées pour l'Égypte où on dit que le Grand Turc qui a ici un ambassadeur a donné ordre qu'on lui préparât des vivres et donna réception. Une lettre de Madras annonce que depuis longtemps on soupçonne et on s'est préparé dans les grandes Indes contre l'expédition dont Buonaparte paraît chargé contre ce pays là. Un Danois dit avoir vu près d'Alexandrie, en Égypte, 2 vaisseaux de ligne pris à Buonaparte par l'amiral Nelson. Cette nouvelle d'aujourd'hui quoique venant de différents endroits demande confirmation. Le malheureux roi de Sardaigne est presque tout à fait détrôné par les républiques d'Italie que celle de France a mis en jeu contre lui après lui avoir ôté tout moyen de défense. Les suppressions de couvents, pillages d'églises et les massacres ont été et vont encore leur train à Rome et dans le voisinage. Le Pape qui s'est comporté avec toute la dignité et grandeur d'âme qu'on devait attendre du meilleur, du plus grand, du plus savant homme, et on pourrait ajouter du plus bel homme, si c'était un mérite, (ce sont les expressions du cardinal [déchiré] dans une lettre écrite ici à quelqu'un qui m'en a fait part) est toujours à Sienne en Toscane. Les Espagnols ont demandé à lord J. Vincent 'amiral anglais' de laisser passer 2 de leurs frégates pour amener le Pape en Espagne. On ne sait si le pape acceptera l'offre. Lord Vincent a permis et offert d'envoyer des siennes si on le voulait. Berthier, général français, a fait saisir et vendre en présence du Pape ses papiers, bibliothèque, meubles, bijoux. Il a eu l'im-

puissance de lui arracher des doigts ses anneaux. Et le Pape réclamant l'anneau du pêcheur comme appartenant à son successeur : C'est moi qui suis votre successeur, a dit Berthier. Cet anneau, cependant, a été rendu ou du moins vendu au Pape. Voilà des faits que beaucoup de vos bons et religieux Canadiens ne manqueront pas de traiter de mensonges. Après bien des combats opiniâtres, acharnés et sanglants, les rebelles d'Irlande ont partout été écrasés. Mais le feu ne paraît pas encore éteint. L'intérieur de l'Angleterre est fort tranquille. Toute puissante par mer comme la France par terre, c'est elle qui fait l'espérance de l'Europe autant qu'on peut l'espérer, selon les raisons humaines de la politique. A Londres et ailleurs, il y a une infinité de volontaires, la plupart riches ou au moins aisés et même plusieurs hommes âgés qui s'exercent aux évolutions militaires. Le gouvernement ne leur fournit que les armes. Ils ont soin de n'admettre dans leurs corporations que des gens assurés. C'est ici un spectacle à peu près semblable à celui de Paris il y a 9 ans avec cette différence essentielle que tout est fort tranquille ici et que les volontaires sont conduits par un patriotisme vrai, éclairé. Au lieu que les pauvres Parisiens ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Si vous pouvez vous procurer le dernier ouvrage et surtout le 3ème volume de l'abbé Baruel vous y verrez évidemment toutes les causes et exploits de la Révolution dont Dieu seul peut arrêter les progrès. 5 vaisseaux de ligne russes ont joint la semaine dernière les 8 Anglais qui bloquent le Trexel. La marine hollandaise paraît réduite à 8 vaisseaux de ligne. Brest et Cadix sont toujours bloqués. On dit, mais ce

n'est qu'un on dit, que les conférences des Français avec les Corps Germaniques à Radgtad et celles avec l'empereur viennent d'être rompues, ce qui annoncerait une guerre à recommencer. Ainsi rien n'annonce une paix prochaine encore moins un prompt rétablissement pour la France ni les pays voisins. Je crois que j'aurais encore tout le temps d'aller tout à mon aise mettre avec vous les coudes sur la table, manger en maigre de l'excellente morue cuite dans du lait, parler avec vous nouvelles, histoires, politique, saine philosophie, médisance sur le genre humain en général [et non sur aucune en particulier], religion autant que cela ne vous repugnerait pas, et bien autres choses qui nous amuseraient sans offenser Dieu. J'aurais, je vous assure, à cela un très grand plaisir, et encore un plus grand à vous confesser, et à réaliser ainsi les soupçons de votre ménagère. Rappelez-moi, s. v. p., à M. et Mme Panet. Vous avez eu la générosité de me fournir les moyens d'aller encore mettre avec vous les coudes sur la table. Quel plaisir, encore une fois, si la Providence arrangeait des circonstances qui m'y détermineraient. Le plus grand plaisir que vous puissiez me faire ce serait de vous arranger au plus tôt de manière à me faire espérer raisonnablement de pouvoir mettre avec vous les coudes sur la table dans l'autre monde [quoique d'une autre manière] si je ne dois plus en avoir l'occasion dans celui-ci. Voilà l'objet des prières et des vœux de celui qui a l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et obligé serviteur,

G.

J'accuse auprès de vous nos bonnes religieuses de l'Hôpital-Général lesquelles se plaignent ne vous avoir pas vu depuis longtemps. Je vous prie de vouloir bien leur ôter le sujet de plaintes.

Chicoutimi, la reine du Nord

L'histoire du Saguenay remonte aux premiers temps de la colonie française en Amérique. Les premiers européens qui explorèrent le Saint-Laurent en font mention.

Lorsqu'en 1535 Cartier fit son deuxième voyage en Amérique et qu'il fut parvenu dans le golfe Saint-Laurent, il apprit des deux Sauvages qui l'accompagnaient que le pays entier se divisait en trois royaumes : 1^o le Saguenay [qui s'étendait depuis l'île aux Coudres] ; 2^o le Canada ; 3^o Hochelaga.

La grande famille montagnaise qui peuplait le Saguenay se composait de neuf tribus. La plupart d'entre elles ont disparu comme tribus spéciales, telles les Tadoussacciens, les Chékoutimiens, les Chamouchouanistes. Ce qui en reste se partage en deux groupes : la tribu montagnaise proprement dite, dont les débris disséminés ont leurs principaux centres de ralliement à Betsiamis, sur les bords du Saint-Laurent et à la Pointe-Bleue, et la tribu des Naskapis, qui occupe la hauteur des terres, jusqu'à la baie d'Hudson.

Les premiers missionnaires qui évangélisèrent le Saguenay furent les Jésuites. Dès le commencement de la colonie ils se rendaient à Tadoussac, et, en 1661, les Pères Druillettes et Dablon remontaient le Saguenay et se rendaient à la hauteur des terres, en traversant le lac Saint-Jean. Dix ans plus tard, le Père Albanel faisant à peu près le même trajet, atteignait la baie d'Hudson.

Les Jésuites avaient à desservir dans cette partie du pays tout le territoire qui s'étendait du Saguenay aux Sept-Iles, vis-à-vis l'île d'Anticosti ; dans le nord, ils se rendaient aussi loin que les Sauvages pouvaient pénétrer. De bonne heure, ils bâtirent de petites chapelles à Tadoussac, à Chicoutimi et à Métabetchouan, sur le lac Saint-Jean.

C'est durant l'apostolat du Père de Crespien, chargé de la mission de Tadoussac jusqu'en 1702, que fut rebâtie la chapelle Saint-François-Xavier, à Chicoutimi, pour être remplacée, en 1727, par la chapelle érigée par le Père Laure, sur une éminence dominant le bassin formé par l'embouchure de la rivière Chicoutimi. On voyait encore il n'y a pas cinquante ans, à quelques pas de la scierie Price et enfermée dans ses dépendances, cette chapelle qui fléchissait sous le poids des ans. L'emplacement en fut plus tard marqué par un enclos en bois jusqu'à la construction, en 1893, de la chapelle en brique érigée au même endroit pour la desserte du quartier ouest de la ville de Chicoutimi, comme succursale de la cathédrale. Cette dernière chapelle ne sert plus au culte depuis l'érection en paroisse de ce quartier ouest sous le vocable des Saints Noms de Jésus et Marie et la construction de la magnifique église gothique des Pères Eudistes.

Les derniers Jésuites qui exercèrent le ministère évangélique dans le Saguenay furent les Pères Coquart et de la Brosse. Leur apostolat avait duré cent-quarante-deux ans, de 1640 à 1782. Le Père de la Brosse mourut à Tadoussac le 11 avril 1782.

Le Saguenay, sous la domination française, était affermé comme pays de chasse et de pêche.

Sous la domination anglaise, le même système d'affermage se continua, mais le bail était renouvelé tous les 21 ans.

Les bailleurs avaient intérêt à cacher la richesse de la région comme pays agricole. Jusqu'en 1820 le Saguenay fut ainsi tenu dans l'ombre. C'est alors que M. Paschal Taché qui, pendant vingt-deux ans, avait fait la traite dans cette région, communiqua à la Chambre d'Assemblée des informations qui éveillèrent l'attention publique. Ce fut une révélation. La législature ordonna une exploration qui se fit en 1828. La lumière se fit.

Le premier mouvement colonisateur partit de la Malbaie. Alexis Tremblay dit Picoté fonda le "Société des vingt-un." Les paroisses de Saint-Alexis et de Saint-Alphonse naquirent du travail de cette Société des vingt-un.

En 1848, trois nouvelles sociétés de colonisation surgirent: celle de la Malbaie, qui choisit ses terres près de la Rivière aux Sables; celle de la Baie Saint-Paul, qui prit le canton Signai; et celle de Saint-Ambroise de Lorette, fondée par le curé Boucher, qui entreprit de coloniser le canton Caron.

En 1849, M. Hébert, curé de Kamouraska, entra en scène avec son "Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska". Les cantons Labarre et Mé-sy furent ses champs d'opération. C'est ainsi que furent jetées les bases des paroisses de Jonquière, Saint-Cyriac, Hébertville et Saint-Jérôme.

Chicoutimi, comme la plupart des noms de lieux transmis par les Sauvages, est un nom descriptif ou topographique. D'après Mgr Laffèche, Chicoutimi vient de deux mots cris, l'un qui signifie "c'est profond" et l'autre "jusque là." Le Père LeJeune le désigne comme "lieu remarquable pour être le terme de la belle navigation et le commencement des portages." Cela revient au même et c'est l'interprétation qui doit prévaloir et qui prévaut.

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle la mission de Chicoutimi se confondait avec celle de Tadoussac. Lorsqu'elle en fut séparée les registres y furent tenus successivement par le Père de Crespieu, de 1693 à 1702, par le Père Louis André, de 1703 à 1709, et, enfin, après une interruption d'une douzaine d'années, par le Père Laure qui paraît y avoir résidé, puisque, d'après Buies, il y fit construire une nouvelle chapelle sur le coteau du Portage, où se trouvait également son "habitation."

Pendant environ cinquante ans après la mort du Père de la Brosse arrivée en 1782, Chicoutimi, comme tous les autres postes du Roi, fut visité chaque année par un missionnaire qui y demeurait environ six semaines, en juin et juillet.

Même pendant la période qui précède immédiatement l'année 1840, il n'y avait à Chicoutimi qu'une mission, une petite chapelle où se rassemblaient les Sauvages de retour de leurs chasses, un poste à l'usage de la Compagnie de la Baie d'Hudson et une ou deux autres bâtisses.

C'est en 1842 qu'arrive au Saguenay le légendaire Peter McLeod. Il établit un moulin à scie à la ri-

vière du Moulin, près de Chicoutimi. Ayant reconnu plus tard la supériorité du pouvoir d'eau de la rivière Chicoutimi, il y construisit, vers 1847, les moulins qui, agrandis d'année en année, sont devenus la grande scierie qui fut le germe du village de Chicoutimi. Mc Leod mourut en septembre 1852. Décédé sans héritiers ni légaux ni testamentaires, la succession de Mc Leod tomba en déshérence. M. William Price en fut nommé curateur. C'est là l'origine de la maison Price.

..*

En 1844, les Pères Oblats Honorat, Durocher, Bourassa et Fisette se chargèrent des missions du Saguenay. La première chose dont s'occupa le Père Honorat, supérieur, fut la construction de nouvelles chapelles, l'une à Sainte-Alphonse et l'autre à Chicoutimi, sur la rive est de la rivière du Moulin. Cette dernière fut bénite le 16 janvier 1845 et la première messe y fut célébrée le jour de Noël de la même année. Ce fut la première chapelle construite à Chicoutimi pour les blancs.

Dans l'intervalle, le Père Durocher s'était fixé à Chicoutimi. Son rapport à l'archevêque de Québec donne au Saguenay une population de 3000 âmes dont à peu près 1500 à la Grande-Baie et 600 à la Rivière-du-Moulin.

Vers la fin de 1846, les Pères Oblats ne pouvant suffire aux besoins de leurs missions, le Père Honorat demanda de l'aide à l'archevêque de Québec qui lui envoya comme vicaire M. J.-B. Gagnon. Le Père Honorat assigna à son nouveau vicaire la mission de Chicoutimi où il alla presque immédiatement se fixer, en devint effectivement le premier curé et y demeura

jusqu'au 29 septembre 1854. C'est lui qui fit construire la seconde chapelle, l'église paroissiale, près du site de la cathédrale actuelle, qui servit au culte divin jusqu'au mois d'août 1878 et fut démolie en l'automne de la même année.

..*

En 1853, les Pères Oblats disparaissent du Saguenay pour transporter leur résidence à Saint-Sauveur de Québec et sont remplacés par des prêtres séculiers à peu près dans toutes les missions qu'ils avaient ouvertes.

Deux missions seulement avaient des missionnaires résidents : la Grande-Baie et Chicoutimi. De 1842 à 1845, un seul registre de l'état civil fut tenu pour ces deux endroits et les autres missions du Saguenay. En 1845, un registre fut ouvert pour la mission de Chicoutimi et "autres établissements dans la rivière Saguenay, non comprise la Grande-Baie."

De 1845 à 1847, le registre de Chicoutimi est authentiqué par les soins du Père Honorat et de 1848 à 1854 par les soins de M. J.-B. Gagnon. Les registres de 1855 à 1856 furent authentiqués à la demande de M. Frs-Adolphe Blouin, deuxième curé de Chicoutimi ; pendant ces deux années à la suite desquelles M. Gagnon revient prendre son poste pour y demeurer jusqu'à 1862.

L'année 1862 marque une date mémorable dans l'histoire du Saguenay. En cette année-là, la cure de Chicoutimi était confiée à M. Dominique Racine. Il arrivait à Chicoutimi avec le titre de vicaire forain. On peut dire qu'avec son arrivée se fermait l'ère des missions pour inaugurer le régime hiérarchique. En

1871, Mgr Taschereau nommait M. Racine l'un de ses vicaires généraux. En 1878, M. Racine devenait le premier évêque du nouveau diocèse de Chicoutimi. On lui doit l'érection de dix paroisses dans le comté de Chicoutimi, la fondation du couvent du Bon Pasteur, en 1865 ; du séminaire, en 1872 ; du monastère des Ursulines de Roberval, en 1882 ; de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, en 1884 ; la construction de l'église paroissiale de Chicoutimi, commencée en 1876, qui devait devenir sa cathédrale et qu'il inaugura en prenant possession de son siège épiscopal le 7 août 1878.

Mgr Racine eut pour successeur, de 1888 à 1891, Mgr L.-N. Bégin, aujourd'hui archevêque de Québec. Il fit construire l'évêché, agrandir le séminaire et terminer la cathédrale.

Mgr Labrecque est évêque de Chicoutimi depuis 1892. Dix-sept paroisses lui doivent leur existence. Il a fondé la Congrégation des Sœurs du Bon-Conseil, érigé une nouvelle paroisse dans la ville, etc, etc.

Les curés de Chicoutimi ont été : MM. les abbés J. B. Gagnon, 1847-1854 ; F. A. Blouin, 1854-1856 ; J. B. Gagnon, 1856-1862 ; Dominique Racine, 1862-1880 ; Ambroise Fafard, 1880-1889 ; F. X. Delâge, 1889-1893 ; F. X. Belley, 1893-1907 ; J. A. Larouche, 1907-1913.

.

Jusqu'en 1853, il n'y avait qu'une seule division électorale sur la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le comté de Montmorency jusqu'en bas, aux limites de la province. C'était le comté de Saguenay. L'Acte de la représentation parlementaire (16 Victo-

ria, chapitre 152), de 1853, divisa le comté de Saguenay en trois : le comté de Saguenay (aujourd'hui Charlevoix), le comté de Tadoussac (aujourd'hui Saguenay), et le comté de Chicoutimi. Les députés de Chicoutimi de 1854 à 1867 ont été : l'honorable A. N. Morin, 1854-1855 ; David Edward Price, 1855-1864 ; Pierre-Alexis Tremblay, 1865-1867. Depuis la Confédération, Chicoutimi a été représenté comme suit. A la Chambre des Communes : P. A. Tremblay, 1867-1872 ; W. E. Price, 1872-1874 ; Ernest Cimon, 1874-1882 ; J. A. Gagné, 1882-1887 ; Paul Couture, 1887-1891 ; P. V. Savard, 1891-1892 ; L. G. Belley, 1892-1896 ; P. V. Savard, 1896-1900 ; Joseph Girard, 1900-1913. A l'Assemblée législative : P. A. Tremblay, 1867-1874 ; William Price, 1874-1880 ; Elisée Beaudet, 1880-1881 ; Elie St-Hilaire, 1881-1888 ; Sévérin Dumais, 1888-1897 ; Onésime Côté, 1890-1892 ; Honoré Petit, 1892-1913.

..*

C'est à Chicoutimi qu'en 1845 fut érigée par proclamation du 18 juin, pour prendre effet le 1er juillet, la première municipalité qui se soit vue au pays du Saguenay. La municipalité de Chicoutimi comprit d'abord les cantons de Chicoutimi, Laterrière, Simard et Tremblay, c'est-à-dire le Grand-Brûlé et Sainte-Anne.

Dix ans plus tard, le 1er juillet 1855, le comté de Chicoutimi dont on avait, deux ans auparavant, fait une circonscription électorale, fut érigé en municipalité de comté et Chicoutimi devint le chef-lieu à tous les points de vue, chef-lieu municipal, chef-lieu judiciaire, chef-lieu ecclésiastique.

Le 1er juillet 1863, on inaugura la corporation du village de Chicoutimi. La première séance du Conseil eut lieu le 3 juillet et M. Jean Guay fut élu le premier maire du nouveau village.

En 1879, bien que Chicoutimi ne fut encore en fait qu'un gros village, les citoyens, pleins d'ambition, demandèrent l'érection en ville. Ce ne fut d'abord, à vrai dire, qu'un titre propre à donner plus d'éclat au chef-lieu car les législateurs, obéissant à une influence intéressée, avaient été plutôt parcimonieux dans les pouvoirs accordés à la nouvelle ville. Les pouvoirs dont jouit actuellement la Corporation de Chicoutimi furent arrachés aux législateurs pour ainsi dire lambeaux par lambeaux. Depuis 1903, la corporation de Chicoutimi est à peu près sur le même pied que les autres villes de la province.

* * *

En 1847, la Grande-Baie avait été gratifiée d'une Cour des Commissaires. Ce tribunal existe encore.

En 1845, l'administration Lafontaine-Baldwin fit adopter par la Législature une loi pour remanier le système judiciaire. Cette loi décrétait le partage de la province en une vingtaine de circuits dans chacun desquels siégeait un tribunal. C'était la Cour de Circuit. Le juge David Roy fut le premier et le dernier titulaire de la Cour de Circuit de Chicoutimi. Il résida à Chicoutimi de 1848 à 1857.

En 1857, furent créés les Cours Supérieures. L'année suivante, M. Price obtint la création du district de Chicoutimi. Les juges qui se sont succédés dans l'administration de la justice à Chicoutimi, depuis la création du district, sont : l'honorable David Roy, 1858-

1870 ; Sir H.-E. Taschereau, 1870-1873 ; sir A.-B. Routhier, 1873-1889 ; l'honorable J.-A. Gagné, 1889-1910 ; l'honorable Blaise Letellier, 1910-1913.

.

Tous les renseignements qui précèdent sont empruntés à un fort joli album illustré et intitulé : CHICOUTIMI, LA REINE DU NORD. Cet album a été publié à l'occasion de la visite de la Fédération des Chambres de Commerce à Chicoutimi les 25, 26 et 27 août 1913.



Les journaux et revues publiés à Chicoutimi

Dès 1864, M. Emile Dumais tentait à Chicoutimi la fondation d'un journal qui devait s'appeler L'ECHO DU SAGUENAY. Tout se borna cependant à quelques souscriptions et à quelques démarches pour l'achat d'une presse.

En 1882, nouvel essai. M. Auguste Béchard publia LE SAGUENAY. Ce journal était daté de Chicoutimi mais imprimé et distribué à Québec. Il ne vécut pas longtemps.

En 1886, M. Alphonse Guay commençait à Chicoutimi la publication d'un journal conservateur, LE RÉVÉIL DU SAGUENAY. Il cessa de paraître l'année

suivante. Les trois directeurs du journal étaient MM. J. A. Gagné (plus tard juge), A. Fafard et A. Hudon.

En 1887, paraissait à Chicoutimi le premier numéro du *PROGRÈS DU SAGUENAY*, journal hebdomadaire. M. Alphonse Guay en était l'éditeur—propriétaire, et MM. J.-D. Guay et L. G. Belley les rédacteurs. Au bout d'un an, M. J.-D. Guay devint le seul propriétaire du *PROGRÈS DU SAGUENAY*. Ce journal est aujourd'hui la propriété du Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, dont M. Léger Brousseau est le gérant.

Le *PROTECTEUR DU SAGUENAY*, édité par la Cie typographique de Chicoutimi, parut de 1896 à 1899.

Le *LA DÉFENSE*, dont le but était de se consacrer à la vérité, parut de 1898 à 1904. Elle eut successivement pour rédacteurs MM. Uldéric Tremblay, Philippe Masson et Paul Tardivel.

Le *JOURNAL*, qui parut de 1899 à 1901, avait M. Elzéar Dallaire pour éditeur-imprimeur, et M. L.-G. Belley comme directeur.

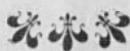
En 1905, paraissait le premier numéro du *TRAVAILLEUR*. Il eut M. G. Delisle pour éditeur-propriétaire et M. Damase Potvin pour rédacteur. Le *TRAVAILLEUR* disparut dans l'incendie qui dévasta Chicoutimi le 24 juin 1912.

De 1893 à 1903, on a publié au séminaire de Chicoutimi la petite revue collégiale, *L'OISEAU-MOUCHE*. Arthur Buies disait de cette revue "c'est une publication mignonne, ailée, svelte, qui porte sur sa queue un grand nombre de grains de sel et, dans son corps de libellule, plus de littérature parfois et surtout du bonne critique littéraire qu'on n'en trouve dans de grands et gros organes, bourrés de matière à lire."

Le *NATURALISTE CANADIEN* fondé à Québec en 1868, par l'abbé Provancher, fut ressuscité à Chicoutimi, en 1894, par l'abbé Huard qui le ramena au pays de sa naissance en 1901.

Le *MESSAGER DE SAINT-Antoine*, bulletin de la dévotion à saint Antoine, est publié à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier à Chicoutimi depuis 1899. Il y a une édition anglaise de cette petite revue. Elle porte pour titre *THE SAINT ANTHONY'S CANADIAN MESSENGER*.

Les Pères Eudistes, qui desservent la paroisse du Sacré-Cœur de Chicoutimi, ont commencé en 1911 la publication d'un intéressant bulletin paroissial, *L'ECHO PAROISSIAL DU SACRÉ-COEUR*. (D'après l'album illustré, *CHICOUTIMI, LA REINE DU NORD*.)



Biographies canadiennes

VITAL TÊTU—M. Vital Têtu, fils de François Têtu et de Charlotte Bonenfant, naquit à Saint-Thomas de Montmagny le 15 février 1799.

Après sa sortie de l'école paroissiale, M. Têtu alla, en 1812, étudier le latin chez M. Jacques Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup (en haut) et au bout de deux ans, il quitta le presbytère de ce vénérable prêtre, pour entrer au séminaire de Québec, où il termina son cours en 1820.

Il paraît assez singulier que M. Têtu, ayant fait ses études classiques, n'embrassât pas une profession libérale, à l'exemple d'un grand nombre de ses compagnons de classe. Ses goûts l'attiraient ailleurs, et il entra comme commis chez M. SÉGUIER, marchand à la basse-ville de Québec, d'où il passa chez M. Pierre Pelletier. En 1826, on le trouve marchand lui-même, ayant son magasin de nouveautés dans la rue Sous-le-Fort. Pendant l'hiver, aidé de ses commis, il fabriquait des valises couvertes en peaux de loups-marins, et que l'on voit encore dans un grand nombre d'anciennes familles du pays.

En 1836, M. Têtu brigua les suffrages des électeurs du comté de Montmorency et il fut élu avec une majorité de cinq cents voix sur son adversaire, le notaire Lefrançois. Mais il ne siégea que cinq jours, la Chambre ayant été dissoute par le gouverneur.

En 1839, lord Durham, dans son rapport à Londres, demandait l'Union du Haut et du Bas-Canada avec quarante-deux représentants pour chaque province. On sait que ce BILL D'UNION portait : 1^o que la chambre aurait le contrôle des revenus publics, mais avec certaines réserves ; 2^o que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire, etc. Justement alarmés, les Canadiens-français s'assemblèrent et nommèrent un comité pour rédiger une protestation qui devait être portée à Sa Majesté et aux deux Chambres du Royaume-Uni. Ce fut M. Vital Têtu qui eut l'importante mission d'aller déposer au pied du trône d'Angleterre les justes protestations de ses concitoyens. Il partit au printemps de 1840 et revint au mois d'août de la même année. Pendant qu'il était encore en Eu-

rope, M. Têtu, qui connaissait très bien lord Gosford et qui eut l'honneur de le voir souvent à Londres et de réclamer ses services, reçut de l'ancien gouverneur la lettre suivante dont je donne ici la traduction :

“Mon cher monsieur,

“Je n'ai pu me procurer à temps la copie imprimée que je voulais vous envoyer ; j'en suis fâché, car je désire que mes amis du Canada aient un rapport exact de ce que j'ai dit. Cependant, je crois qu'ils savent bien quels sont mes sentiments.... Je vous souhaite un bon et heureux voyage, afin que vous trouviez à votre retour votre famille et vos amis en bonne santé.

Croyez-moi, mon cher monsieur,

Votre très dévoué,

“Gosford”

M. Têtu revint à Québec dans le courant de l'été et on s'empressa de lui offrir les remerciements auxquels il avait droit. A une assemblée présidée par l'honorable John Neilson et à laquelle assistaient l'honorable R.-E. Caron et vingt-trois des citoyens les plus importants, on adopta la résolution suivante :

“Résolu que ce comité offre ses remerciements à Vital Têtu, Ecuyer, pour le zèle, l'habileté et la fidélité avec lesquels il a rempli la mission qui lui avait été confiée de porter en Angleterre les pétitions des habitants des districts de Québec et des Trois-Rivières, contre le bill devant le Parlement du Royaume-Uni, pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et de les remettre à des membres de la Chambre des Communes pour être présentées à ces deux corps respectivement.”

En 1846, un grand nombre des anciens électeurs de M. Têtu voulurent l'engager à se présenter de nouveau dans le comté de Montmorency, et cette fois en opposition à M. Joseph Cauchon, qui en était député depuis deux ans. M. Têtu refusa et publia à cet effet un manifeste pour remercier ses amis et donner raison de son refus.

Il faisait d'excellentes affaires commerciales et acquit en peu d'années une fortune assez considérable. Il fut longtemps en société avec M. F. X. Frenette, qui plus tard occupa une place à la douane de Québec.

M. Têtu était un homme intelligent, instruit et un citoyen marquant. Il avait un jugement plus qu'ordinaire et ses conseils étaient aussi recherchés que charitablement donnés à tous ceux qui les demandaient. Membre du Bureau de la Trinité, il en devint le président, jusqu'à son abolition en 1876, et de 1866 à 1872, il fut le président de l'Assurance de Québec. En 1838, il était capitaine dans le bataillon du comté de Québec.

L'un des plus anciens congréganistes de la Sainte-Vierge et l'un des plus anciens membres de la Société de la Saint-Vincent de Paul, M. Vital Têtu était un chrétien pratiquant et éclairé. Il fut toute sa vie un homme de devoir et de bon exemple.

Il se retira des affaires quinze ans avant de mourir, et, quoiqu'il se crut et se dit malade, il prolongea sa vie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et neuf mois, jouissant jusqu'à la fin de l'usage parfait de ses facultés intellectuelles.

M. Têtu est mort le 2 décembre 1883.

MGR HENRI TÊTU

EDOUARD - ANDRÉ-BENJAMIN BARNARD. M. Barnard fut pendant trente ans une de nos personnalités les plus marquantes dans le monde agricole, le pionnier de tous les progrès qui ont été faits en agriculture dans la province de Québec. Très instruit, ayant beaucoup voyagé, il n'y avait presque pas de sujets dont il ne pût parler avec profit pour ses auditeurs.

M. Barnard fut un pionnier ; en effet, ce fut lui qui fut le premier conférencier agricole. Il fut au Canada le premier qui fit de l'expérimentation agricole, sur sa terre de Varennes d'abord, puis aux Trois-Rivières, enfin à l'Ange-Gardien, près Québec.

M. Barnard fut le premier à recommander aux cultivateurs de se livrer à l'industrie laitière, et il construisit l'une des premières fabriques de fromage de la province. Il fut l'un des fondateurs de la Société d'Industrie Laitière qui a fait depuis tant de bien à la classe agricole. Il fut l'un des premiers, sinon le premier, à recommander la fondation des cercles agricoles.

M. Barnard fut aussi l'un des créateurs du journalisme agricole dans la province ; le journalisme et l'expérimentation étaient ses occupations de prédilection.

Il a été l'un des zélés de l'idée du Mérite agricole. Il fut l'un des fondateurs des Syndicats Agricoles et de la Société Générale des Eleveurs.

Personne n'a plus que lui contribué à l'établissement de la culture de la betterave à sucre et des sucreries de betteraves.

Il fut le premier à travailler à la réhabilitation de

notre bétail canadien et a véritablement été le créateur de la race de bétail Jersey canadien.

M. Barnard a écrit plusieurs livres techniques sur l'agriculture, mais son dernier ouvrage, le *MANUEL DE L'AGRICULTURE* est son œuvre capitale.

La carrière agricole de M. Barnard date de 1870, et, à partir de cette année jusqu'à sa mort, il fut un apôtre infatigable : l'homme d'initiative par excellence ; et si la province a fait de si grands progrès en agriculture depuis ce temps, elle le doit pour une large part à feu M. E.-A. Barnard.

Avant 1870, M. Barnard avait été militaire, et il occupait la position de paie-maître avec le grade de major. En 1866, lors de l'Invasion féniennne, il commandait les détachements militaires de Saint-Armand et de Freligsburg. En 1867, on le voit à la tête du mouvement zouave dont il fut, avec Mgr Bourget, le vrai organisateur. Il accompagna le premier détachement des zouaves jusqu'à New-York et revint à Montréal, travailler à l'organisation d'un second détachement. Bientôt il résigna sa position de paie-maître et partit pour Rome avec l'intention de se faire zouave. Pie IX, de qui il eut plusieurs audiences, l'engagea à revenir au Canada pour organiser de nouveaux détachements de zouaves.

M. Barnard décéda à l'Ange-Gardien, près Québec, le 19 août 1898. Il était à sa mort secrétaire du Conseil d'Agriculture et rédacteur du *JOURNAL OFFICIEL D'AGRICULTURE*.

M. Barnard était un chrétien modèle, un catholique fervent. Il était le désintéressement personifié. [D'après l'ÉVÈNEMENT du 19 août 1898].

RENÉ BOILEAU. René Boileau naquit à Chambly le 27 octobre 1854, du mariage de Pierre Boileau, capitaine des milices et assistant-commissaire royal du fort de Chambly, et de dame Agathe Hu.

Le premier Boileau venu ici, le grand-père de René Boileau, se nommait Pierre Boileau et était né à Poitiers en 1660. Il était le fils de Vincent Boileau, bourgeois de cette ville, et de Marguerite Girard.

René Boileau joua un rôle assez important dans la province pendant plus d'un demi-siècle.

Le 19 juin 1792, il était élu député du comté de Kent à la Chambre d'Assemblée. Il eut donc l'honneur de siéger dans notre premier Parlement canadien.

M. Boileau occupa aussi un grade important dans notre milice. Il prit sa retraite, en 1783, avec le grade de major.

Il décéda à Chambly le 11 juillet 1831, à l'âge de 77 ans.

Il avait épousé, aux Trois-Rivières, Marie-Antoinette-Josette de Gannes de Falaise, fille de Charles-Thomas de Gannes de Falaise, capitaine dans les troupes de la marine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Magdeleine-Angélique Coulon de Villiers.

Elle décéda à Chambly le 31 mai 1819, à l'âge de 66 ans. Elle avait eu quatre enfants : 1^o René Boileau fils, notaire, mort célibataire, à Chambly ; 2^o Emmelie, qui devint l'épouse du docteur Kimber ; 3^o Zoé, qui devint Mme Porlier ; 4^o Sophie qui se maria avec Joseph-Toussaint Drolet [grand-père du chevalier Gustave-A. Drolet.]

René Boileau écrivait beaucoup. Il laissa une quantité de notes, d'aperçus, etc., sur les événements de son temps, entre autres une histoire de la paroisse de Chambly. Malheureusement, un incendie dévora ces manuscrits.

De tout l'important bagage littéraire de M. Boileau, on a pu sauver seulement un "cahier de notes à l'usage de René Boileau." Ce "Cahier de notes" est un espèce de journal d'événements survenus dans la famille de M. Boileau. Il contient des détails sur sa vie intime avec ses quatre enfants, des détails sur l'économie domestique de sa maison, sur ses rapports avec ses fermiers, ses exploits de pêche, ses voyages, etc., etc. Ce cahier a surtout de la valeur par les dates et les petits faits qu'il donne sur nos familles canadiennes. M. Gustave-A. Drolet en a publié de nombreux extraits dans la seconde édition de son ouvrage ZOUAVIANA.



RÉPONSE

LE NOM DE LACHINE. XIX, (VIII, p. 252.)—La présence de Robert Cavalier de La Salle est constatée à Montréal les 1^{er} et 7 novembre 1667.

Dans ce même mois de novembre 1667, M. Galinier entre en fonctions comme supérieur de la maison de Saint-Sulpice de Montréal, charge qu'il exerça à peu près un an. Ce fut M. Galinier qui concéda la terre de Saint-Sulpice (plus tard LaChine] à Cavalier de La Salle dans l'hiver de 1667-1668.

M. Faillon dit : "Le fief était situé en face du Saint-Louis dans un endroit de l'île de Montréal où le Séminaire avait déjà résolu d'établir une bourgade.

Il ne donna point alors de titre parfait. Le fief semble avoir été d'une assez vaste étendue ; il fut érigé sans aucun droit de justice quoiqu'avec droit de moulin seigneurial..... La Salle commença des défrichements et des constructions, traça l'enceinte du futur village, où tous les colons devaient avoir une maison pour s'y mettre à couvert des Iroquois, il fit aussi diverses concessions de terre, donnant à chacun des nouveaux colons soixante arpents, et en outre un demi-arpent dans l'enceinte du village. Les cens qu'il leur imposa devaient être payés non à la Saint-Martin mais à la fête de Saint-Sulpice."

Ces concessions de terre à des habitants paraissent avoir eu lieu l'automne de 1668. En tout cas rien ne prouve que La Salle ait fait beaucoup plus que de dresser des plans cette année 1668, la seule durant laquelle il fut en possession du domaine de la côte de Saint-Sulpice.

Le 15 novembre 1668, il loue une maison dans la ville de Montréal pour y passer l'hiver, dit une note placée par la Société Historique à la suite du VOYAGE DE M. M. DOLLIER ET GALINIER, p. 166.

Dans un contrat du greffe de Montréal, en date du 16 décembre 1668, mentionné par Faillon (vol. III, p. 298), on lit : "la maison de la côte Saint-Sulpice." La Salle est partie à ce contrat.

Par un acte notarié du 9 janvier 1669, LaSalle retrocède au Séminaire la seigneurie appelée de Saint-Sulpice, située en l'île de Montréal, au-dessus du saut Saint-Louis, et dont il tenait la concession de M. Galinier.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de trace du nom de Lachine imposé à cette localité.

Le 6 juillet 1669, La Salle avec un certain nombre d'hommes s'embarque pour aller en découverte jusqu'aux mers de Chine, si possible. MM. Galinier et Dollier étaient du voyage. M. Dollier écrit qu'ils partirent tous ensemble "du sault Saint-Louis, à une lieu et demi de Montréal", ou si l'on veut une lieu et demie de la résidence des prêtres de Saint-Sulpice.

MM. Dollier et Galinier n'allèrent pas plus loin que le voisinage de Niagara, en compagnie de M. de LaSalle, et les hommes de celui-ci rentraient à Montréal après quatre mois d'absence. La Salle ne revint que l'année suivante.

Dans l'HISTOIRE DE MONTREAL, publiée par la Société Historique de Montréal, M. Dollier dit en plaisantant que le nom de Lachine fut donné à la localité d'où était partie (1669) l'expédition du sieur de La Salle. Il fait entendre que le retour des "Chinois" causa quelques risées dans le public. M. Dollier aimait à rire ; je pense qu'il est l'auteur du terme satirique Lachine. Il parle de la "transmigration" des voyageurs de La Salle, voulant par là signifier que ces braves gens, partis pour se rendre à la Chine et revenant penauds, méritaient le surnom de Chinois. Une confusion existe dans son récit, car il place ce trait dans l'année 1667-68, bien qu'il sut, mieux que personne, que la chose avait eu lieu l'automne de 1669, au retour des hommes de l'expédition. Ce n'est pas la première fois que les annalistes ont transposé ainsi des faits dont ils connaissaient et la vraie date et le caractère particulier, sans s'apercevoir

de la fausse interprétation que les historiens pourraient leur donner. C'est ce qui n'a pas manqué dans le cas qui nous occupe. Il me semble impossible de contester que le nom de Lachine ait été imposé par ironie, à la suite de l'expédition manquée. La Salle, qui n'a jamais employé ce nom dans les actes aujourd'hui connus, ne doit pas en avoir été l'auteur. C'est plutôt M. Dollier qui le créa ou qui s'en fit le propagateur, après son retour de la baie de Quinté au printemps de 1670.

Quoiqu'il en soit, dans un acte du greffe de Montréal, en date du 11 juin 1670, figurent ces mots : "Ce lieu de la Chine ainsi appelé" et encore "l'habitation qu'on appelle la petite Chine", expression qui, d'après la remarque de M. Faillon (III, 298) montre que ce nom devait avoir été adopté récemment. Le 8 octobre, même année, même source, l'intendant Talon répète le mot.

BENJAMIN SULTE

